

La tomate d'industrie en France

Au cours des cinq dernières années, la production française de tomate d'industrie a atteint en moyenne 234 000 tonnes, subissant une baisse régulière depuis le pic de production de 372 000 tonnes en 1999. La production française représente désormais 2 % de la production européenne, et n'utilise pas son seuil européen de 400 000 tonnes.



La production est répartie en deux régions principales :

1. Le Sud-Est avec 60 % de la production nationale

Centré sur le bassin méditerranéen (Vaucluse, Bouches du Rhône, Gard, Sud Drôme) avec des prolongements vers le Nord (Drôme, vallée du Rhône) et vers l'Ouest (Hérault). Les structures d'exploitation sont de deux types :

- à dominante céréalière, où la tomate entre en tête de rotation culturale et occupe 10 à 20 % de la surface agricole utile (SAU) ;
- spécialisées, notamment le long du littoral méditerranéen ; elles exploitent plusieurs dizaines d'hectares en culture de tomates ;

Sur le plan agro-climatique, la région se caractérise par un climat de type méditerranéen, chaud et sec en été, à faible risque de gelées au printemps. Deux vents dominants, le Mistral et la Tramontane, la préservent des épisodes pluvieux.

2. Le Sud-Ouest :

Le bassin de production est centré autour du Lot et Garonne et de ses départements limitrophes (Landes, Dordogne, Gironde, Tarn et Garonne). La production se développe dans les plaines céréalières du Lot et de la Garonne, ainsi que dans les Landes. Les sols sont assez variés. La région dispose d'un climat plus doux que dans le Sud-Est, à dominante océanique. Les épisodes pluvieux sont plus fréquents et obligent à des pratiques culturales et de protections des cultures différentes de celles du Sud Est.

Au total, environ 200 producteurs français exploitent 2000 hectares de tomate environ où ils obtiennent des rendements de l'ordre de 75 à 80 t/ha, pouvant atteindre 110 à 120 t/ha en zones nouvelles le long du littoral, mais limitées à 65 – 70 t/ha dans les

exploitations traditionnelles plus limitées dans leur assolement et la rotation des cultures.

Les producteurs sont tous adhérents d'Organisations de producteurs qui assurent la commercialisation de leur récolte et l'appui technique individualisé à leurs adhérents. Elles développent par ailleurs des systèmes d'assurance qualité (ex. : Agri-Confiance) leur permettant de garantir la qualité et la traçabilité de leur production. En s'appuyant sur les résultats de la recherche et sur les outils d'aide à la décision proposée par la SONITO, les organisations de producteurs ont, en effet, développé des pratiques culturales raisonnées (Integrated Crop Management), respectueuses de l'environnement et de la santé du consommateur. Chaque producteur dispose, par exemple, de guides culturels et de traitements répondant aux exigences de l'agriculture raisonnée. Un système de suivi des cultures et d'alertes phytosanitaires permet tout au long du cycle de production de raisonner et de limiter les traitements phytosanitaires au strict nécessaire.

Des chartes de qualité sont établies et contrôlées par l'interprofession avec les fournisseurs de la filière (ex. : charte plants mini-mottes).

Sur le plan variétal, les principales variétés cultivées sont Montégo, Promo, Cannery Row, Spunta, Nautico, Pavia, Caladou, Leader et Perfect peel. La transformation industrielle est essentiellement orientée sur la production de concentré, le solde étant constitué par des spécialités appertisées, les jus de tomates et les tomates surgelées. Les transformateurs français sont pour la plupart également fabricants de spécialités de seconde transformation : sauces chaudes et froides, ketchup, etc., et ils recourent pour leur approvisionnement du marché français très largement aux importations de concentré d'origine diverses.

Les relations (contrats de culture) entre Organisations de producteurs et Transformateurs s'établissent sur la base de la Réglementation européenne et d'accords interprofessionnels négociés au sein de la SONITO. Ces accords définissent les conditions minimales de production et de paiement de la matière première qui seront reprises dans les contrats de culture de chaque opérateur. Le prix de vente agricole est cependant librement négocié par les parties contractantes. Le prix moyen était de l'ordre de 45 à 50 euros/t en 2005. De même, les opérateurs peuvent ajouter dans leur contrat des clauses particulières, additionnelles des conditions minimales établies par les accords interprofessionnels.

En 2004, la coopérative Le Cabanon premier transformateur national de tomate fraîche a été rachetée par le groupe chinois Chalkis qui depuis a réduit le volume de tomates transformées annuellement à environ 20 000 tonnes.

ANNEE	Production totale de tomates	Production de tomates transformées	Evolution du volume transformé	Evolution du volume transformé	Evolution du prix des tomates fraîches
	(1000 tonnes)	(1000 tonnes)	(index 100 en 1978)	(en % AMITOM)	(US\$/100kg bord champ)
1978/79	802	363	100%	6,50%	6,61
1979/80	847	383	106%	5,60%	6,41
1980/81	875	399	110%	5,90%	6,18
1981/82	792	406	112%	6,20%	9,21
1982/83	876	375	103%	5,70%	9,29
1983/84	870	304	84%	3,70%	9,03
1984/85	833	355	98%	3,30%	7,86
1985/86	930	392	108%	4,50%	7,73
1986/87	754	242	67%	4,00%	9,09
1987/88	709	234	64%	3,70%	10,14
1988/89	743	277	76%	4,00%	10,16
1989/90	756	323	89%	3,60%	9,35
1990/91	852	322	89%	3,70%	11,72
1991/92	812	321	88%	3,90%	10,81
1992/93	777	247	68%	3,40%	12,25
1993/94	756	236	65%	3,10%	9,36
1994/95	788	276	76%	3,10%	10,04
1995/96	803	281	77%	3,00%	12,84
1996/97	805	285	79%	2,70%	12,4
1997/98	805	286	79%	3,30%	10,4
1998/99	875	328	90%	3,00%	10,23
99/2000	864	372	102%	3,00%	9,16
2000/01	897	314	86%	2,70%	7,8
2001/02	860	298	82%	2,90%	8,1
2002/03	802	241	66%	2,29%	8
2003/04	825	243	67%	1,97%	8,8
2004/05	809	221	61%	1,53%	9,7
2005/06	630	157	43%	1,20%	10,9
YEAR	Total tomato production	Processing tomato production	Evolution of processed volume % 1978	Evolution of processed volume % AMITOM	Evolution of the fresh tomato price

	EXPORTATION FRANCE / EXPORT FRANCE			IMPORTATION FRANCE / IMPORT FRANCE		
	2002/2003	2001/2002	2000/2001	2002/2003	2001/2002	2000/2001
(tonnes)	Concentré de tomate/Tomato paste (codes 20029031 & 20029039) & (codes :					
Total EU 15	3 330	2 663	4 213	44 730	42 855	49 609
Total hors UE/Total outside EU	740	1 346	385	2 144	336	446
TOTAL	4 070	4 009	4 598	46 874	43 191	50 056

	Purée de tomate/Tomato puree (<12%) (codes 20029011 & 20029019)					
Total EU 15	1 048	1 197	1 072	30 549	32 208	32 852
Total hors UE/Total outside EU	14	45	12	20	3	0
TOTAL	1 062	1 242	1 084	30 569	32 211	32 852

	Conserves de tomate/Canned tomatoes (codes 20021010 & 20021090)					
Total EU 15	4 731	4 919	4 926	89 184	94 884	81 389
Total hors UE/Total outside EU	869	1 073	624	419	793	413
TOTAL	5 600	5 991	5 550	89 603	95 677	81 802

	Sauces & ketchup/Sauces & ketchup (code 21032000)					
Total EU 15	13 835	14 071	14 962	89 353	90 754	84 036
Total hors UE/Total outside EU	1 865	2 200	3 500	1 257	1 582	1 420
TOTAL	15 700	16 271	18 462	90 610	92 336	85 456

(source: EUROSTAT)